

**LISTE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE**  
**POUR PRÉPARER UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ**

**Concernant les futurs partenaires**

- Pour chaque futur partenaire : questionnaire d'état civil et éventuels justificatifs (jugement de divorce...);
- Pour chaque futur partenaire : copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Le cas échéant, justificatif de placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...);
- Justificatif de domicile en commun ;
- Si l'un futur partenaire est étranger : extrait d'acte de naissance étranger et sa traduction par un traducteur assermenté ; certificat de coutume délivré par le Consulat et sa traduction par un traducteur assermenté ; certificat de non-PACS de moins de trois mois (à demander auprès du Greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS).  
Prévoir un délai maximal de 6 semaines pour la délivrance de ce certificat ;
- Relevé d'Identité Bancaire conjointement signé (pour la restitution d'un éventuel trop-perçu lors de la clôture du dossier).